



Immeuble refait à neuf - Appartement (assimilé) neuf ?

Par Hollish

Bonjour,

C'est la première fois que je poste sur ce forum, donc n'hésitez pas à me dire si je me suis trompé de catégorie.

Je suis cherche à acquérir un bien dans le centre de Montpellier. J'ai vu qu'on pouvait obtenir un prêt à taux 0 à condition que le bien soit neuf ou assimilé neuf.

Le bien qui m'intéresse est un plateau dans un ancien immeuble. L'immeuble a été entièrement vidé de ce qu'il y avait avant, le toit refait à neuf et les lots précédents ont été redessinés entièrement.

Je serais donc le premier occupant du lot qui m'intéresse.

Est-ce que je serai éligible pour un prêt à taux 0 ?

Merci pour vos retours !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Probablement. Mais seul l'organisme prêteur peut vous le confirmer.